



IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire

Orléans, le 29/08/2022

Affaire suivie par :
Frédéric Clavé
Cyril Desouches
Vincent Février
Jamal Khellad

Mél : ce.iaipr-evs@ac-orleans-tours.fr

21, rue Saint-Etienne
45043 Orléans Cedex 01

Les IA-IPR Etablissements et Vie scolaire

à

Mesdames et messieurs
les Conseillers principaux d'éducation
les Professeurs documentalistes

Objet : lettre de rentrée 2022

Mesdames, Messieurs,

Avant d'aborder la rentrée et l'année scolaire 2022-2023, nous souhaitons avoir une pensée pour les deux collègues dont nous avons appris le décès durant les vacances : Madame Françoise Claude, professeure documentaliste au collège des Charmilles à Châteauroux et Monsieur Olivier Lelarge, CPE au LP Jeannette Verdier à Montargis. Nous exprimons nos condoléances à leurs familles, proches, amis et collègues.

Nous espérons que les vacances estivales vous ont été agréables, et que la période de rentrée scolaire a été la plus sereine possible. Nous souhaitons la bienvenue aux conseillers principaux d'éducation et aux professeurs documentalistes qui prennent leurs fonctions dans notre académie. Nous adressons également toutes nos félicitations aux lauréats des CACPE et CAPES de documentation.

Nous remercions très chaleureusement ceux d'entre vous qui ont accepté des missions de tutorat, d'accompagnement et de formation auprès de leurs collègues.

La crise sanitaire que nous avons vécu ces deux dernières années a mis à l'épreuve notre institution scolaire. Monsieur le Recteur a salué l'engagement des personnels qui a permis d'accompagner les élèves et garder le lien social. Il nous semble toujours aussi essentiel de rester attentif au repérage et au suivi des élèves qui pourraient encore montrer des signes de fragilité lors de cette rentrée.

La circulaire de rentrée parue le 29 juin 2022 vient rappeler les priorités pour cette rentrée scolaire et affirme comme objectifs « l'excellence, l'égalité et le bien-être ».

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>.

Dans la continuité de l'année scolaire 2021-2022 pour laquelle le président de la République avait retenu la lecture comme « Grande cause nationale », la maîtrise de la lecture est réaffirmée comme un fondamental et comme un élément clé pour la réduction des inégalités. Cette thématique largement abordée durant les JDP des professeurs documentalistes restera centrale.

Il s'agit d'un enjeu essentiel d'apprentissage, d'épanouissement individuel et, in fine, d'égalité des chances. Or, 50 % des élèves entrent en sixième sans savoir lire de manière fluide. Il nous appartient collectivement de redonner le goût de la lecture : par l'invitation à une pratique régulière de la lecture au collège et au lycée, notamment avec le Quart d'heure lecture qui doit être instauré ou développé partout où c'est possible ; par l'adaptation du fonds documentaire, l'encouragement du prêt de livres ou la participation à des projets portés par la DAAC (délégation académique à l'action culturelle) comme par exemple le dispositif jeunes en librairie dont les modalités d'inscription sont accessibles via cet url : <https://cyclic.fr/jeunesenlibrairie> .



Les professeurs documentalistes comme les CPE sont nombreux à mettre en place, à participer à ces actions ou dispositifs. La note du 16 novembre 2021 <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo44/MENE2133905N.htm> et le site <https://eduscol.education.fr/578/favoriser-la-lecture-l-ecole> en proposent une liste non exhaustive.

Les évaluations nationales à visées diagnostiques en début d'année, où, chacun peut contribuer à leur analyse, permettent de déterminer les besoins de chaque élève et d'assurer ainsi un accompagnement personnalisé afin de combler les lacunes et consolider la suite de la scolarité. En qualité de CPE ou de professeurs documentalistes, votre action dans le suivi et l'accompagnement de l'élève se situe tant au niveau de l'accompagnement personnalisé, de l'élaboration du parcours d'orientation, de la détection du décrochage scolaire, qu'à celui de la relation avec les parents, de la mise en œuvre ou de la participation à des dispositifs d'aide, complémentaires à ceux qui existent comme le programme « devoirs faits ». Un grand nombre d'entre vous s'est déjà fortement mobilisé. Nous vous encourageons à poursuivre cet engagement qui permet d'investir la dimension pédagogique de vos métiers. Nous avons aussi noté la contribution des professeurs documentalistes dans le cadre de l'oral du DNB et le grand oral au baccalauréat aussi bien pour la préparation des élèves que lors de l'évaluation. Nous vous encourageons à persévérer dans ce sens.

Comme les professeurs documentalistes, nous encourageons les CPE, tout au long de l'année, à poursuivre leur engagement et l'accompagnement des élèves dans les différents parcours éducatifs. Au collège ou au lycée, cette démarche prend appui sur les programmes mais aussi sur tous les différents projets auxquels vous contribuez. La participation aux conseils pédagogiques et aux conseils d'enseignements peut permettre de valoriser l'expertise des CPE et des professeurs documentalistes pour donner corps à ces parcours.

Il nous paraît essentiel de vous inviter à lire ou relire l'édition 2022 « Education aux Médias à l'Information » du CLEMI qui propose des fiches pédagogiques à même de vous aider à renforcer l'importance de la lisibilité et de la cohérence de ce parcours. Le Clemi Orléans-Tours propose cette année encore de nombreuses formations https://www.canva.com/design/DAFCboR0frA/EkltMISYPxvcmDkCWRncg/view?utm_content=DAFCboR0frA&utm_campaign=designshare&utm_medium=link2&utm_source=sharebutton et des ressources <https://www.ac-orleans-tours.fr/cellule-academique-emi-123257>

Transmettre et faire partager les valeurs de la République demeurent au cœur de nos métiers. Nous vous rappelons que le coffret Guide républicain paru l'an passé contient des réponses concrètes sur les droits et devoirs des usagers et des agents du service public <https://eduscol.education.fr/1543/la-republique-histoire-et-principes>. La formation académique "faire vivre les valeurs de la République" continue son déploiement auprès des collèges de l'académie. Enfin, nous vous invitons à faire connaître toutes les actions et projets mis en place pour la journée du 09 décembre 2022 à l'équipe académique sur eavr@ac-orleans-tours.fr

La lutte contre le harcèlement (8 novembre 2022, journée NAH) reste une priorité. 50% des circonscriptions et collèges ont participé au programme pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école) en 2021-2022. Les 50% restants seront concernés à cette rentrée. Ce programme combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>. Parmi les mesures, il y a la formation d'une équipe d'élèves ambassadeurs et l'organisation de 10h d'apprentissage annuelles par niveau. Vous avez été nombreux à vous engager l'an passé dans les équipes ressources, nous vous encourageons à poursuivre votre investissement.

L'éducation nationale, en tant qu'organisation de travail, a reçu deux labels « Egalité » et « Diversité » en juin 2022. Les CESCE et les parcours éducatifs dans lesquels vous êtes très souvent investis doivent se saisir de la lutte contre les stéréotypes de genre. Cela doit permettre de favoriser l'égalité entre les filles et les garçons et lutter contre les violences sexistes et sexuelles. La création d'un label Egalité filles-garçons pour les établissements du second degré s'inscrit dans ce processus. Des formations établissements sont proposées par le réseau égalité filles-garçons piloté par Christine Szalkowski (egalite@ac-orleans-tours.fr)

Le respect dû à chacun passe aussi par la lutte contre toutes les formes de discrimination. Ces dernières n'ont aucune place à l'école quelles que soient leurs formes et leurs natures. L'observatoire académique de prévention et de lutte contre les discriminations LGBT+ va proposer dans les premières semaines de l'année un document facilitant l'appropriation par les établissements et les équipes de la circulaire du 29 septembre 2021



« pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire »
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.htm>

Favoriser l'engagement des élèves est votre quotidien. Les semaines de l'engagement qui vont se dérouler en septembre doivent permettre de dynamiser la participation des élèves à la vie de leur établissement et notamment aux élections dans les différentes instances (délégués de classe, éco-délégués, CVC et CVL...). Ce temps sera d'autant plus important qu'il s'agit d'une année de renouvellement des CVL. Sylvain Disson, DAVLC, peut vous fournir des ressources (davl@ac-orleans-tours.fr) en plus de celles du site :
<https://www.education.gouv.fr/les-semaines-de-l-engagement-engagez-vous-pour-faire-vivre-votre-college-et-votre-lycee-9857>

Le décret 2022-1140 du 9 Aout 2022 modifiant le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des AED met en place la CDIsation et prendra effet au 1^{er} septembre 2022. Il aura un impact sur les carrières des AED et sur leur évaluation. Avec les services, nous reviendrons vers vous pour accompagner la mise en œuvre de ce décret précisée par la récente circulaire académique du 26 août 2022.

Les missions des assistants d'éducation évoluent de plus en plus vers un accompagnement personnalisé des élèves dans leur scolarité : participation aux devoirs notamment dans le cadre de « devoirs faits » avec l'apparition d'un nouveau vadémécum (<https://eduscol.education.fr/620/devoirs-faits-une-aide-aux-devoirs-pour-les-collegiens>), l'accompagnement aux usages du numérique, référent de classe, tuteur, aide au travail personnel à l'internat ... Cette dimension pédagogique complète les dimensions éducatives et administratives de leurs missions. La formation et l'accompagnement s'avèrent indispensables. Pour répondre à cette exigence, la formation académique des AED, freinée par la crise sanitaire est relancée cette année et les AED ont accès, comme les autres personnels, par GAIA individuel, aux formations transversales du PAF.

La nouvelle évaluation des établissements engagée depuis deux ans se poursuit. Les professeurs documentalistes et les CPE y ont toute leur place.

Dans le cadre des PPCR, le volet des projets documentaires comme la contribution du service vie scolaire au volet éducatif du projet d'établissement seront abordés lors de nos entretiens.

Nous vous encourageons à participer aux formations qui sont proposées dans le plan académique de formation et notamment aux journées de développement professionnel (JDP). Vos référents de bassins CPE et professeurs documentalistes que nous remercions vivement de leur implication vous transmettront les dates et lieux ainsi que les thématiques des JDP, charge à vous de vous inscrire sur Gaia individuel.

Nous sommes à votre écoute et poursuivrons notre accompagnement auprès de vous que ce soit lors des rendez-vous de carrière ou des visites-conseils. Un effort particulier sera mené cette année pour le suivi des collègues contractuels et néo-titulaires. Pour mener à bien ces accompagnements, un poste de chargé de mission auprès des inspecteurs a été créé pour les professeurs documentalistes. Il sera occupé par Madame Lepinoux-Chambaud, professeur documentaliste au collège de Montrésor (37) que nous remercions vivement d'avoir accepté.

Excellente année scolaire à toutes et à tous.

Frédéric Clavé, frederic.clave@ac-orleans-tours.fr, 18 et 45, référent académique pour les professeurs documentalistes

Cyril Desouches, cyril.desouches@ac-orleans-tours.fr, 37 et 41

Vincent Février, vincent.fevrier@ac-orleans-tours.fr, 28 et 45, référent académique pour les professeurs documentalistes

Jamal Khellad, jamal.khellad@ac-orleans-tours.fr, 36 et 37, référent académique pour les CPE